



Qu'est ce que cette charte ?

C'est un ensemble de règles communes que chaque élève et chaque enseignant doivent suivre pour respecter la loi et pour assurer la protection de tous.

1. Propriété intellectuelle : les droits des auteurs imposent qu'il soit interdit de copier, d'échanger et diffuser de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux vidéos ou toute autre œuvre depuis le réseau de l'établissement.
2. Droits de la personne : il est interdit d'utiliser le réseau informatique pour véhiculer des injures ou d'une manière générale porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui (interdiction de diffuser de fausses informations concernant autrui et de divulguer des renseignements d'ordre personnel).
3. Crimes et délits : il est interdit de visionner ou de diffuser des documents à caractère raciste, xénophobe, religieux, pédophile, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux (consommation de drogue, apologie de crimes...).



Pour utiliser internet à l'école,

La présence de l'adulte est obligatoire, qu'il s'agisse d'un enseignant ou de la personne chargée de l'informatique dans le cadre d'une activité scolaire.



Quand tu produis un texte, une image, un son,

Pense que cela sera lu, vu ou entendu par d'autres personnes. tu dois donc t'engager à respecter à la fois ceux dont tu parles et ceux qui vont te lire. La loi interdit les injures, le racisme, la provocation à la violence, la diffamation, l'atteinte à la vie privée.



Quand tu utilises un texte, une image ou du son,

Pense que chacun est propriétaire de son image. Pour l'utiliser la photographie d'un adulte, demande son autorisation. Pour celle d'un enfant, demande lui son accord et celui de ses parents. Chacun est aussi propriétaire de ses œuvres. Pour utiliser une photographie, un dessin, une musique, un texte, il faut que tu demandes l'autorisation au créateur ou à ses héritiers.



Quand tu construis un lien vers une adresse mail ou un autre site,

Demande l'autorisation à ton enseignant.



Quand tu navigues sur Internet,

Malgré les précautions prises par l'école, si une image ou un texte te choquent, préviens immédiatement ton enseignant.



Ch@rte Internet

CHARTE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX
ET DES SERVICES MULTIMEDIAS DANS L'ECOLE



ENTRE D'UNE PART L'ECOLE *du Sacré Cœur de Lambersart*

Représentée par *madame Sandrine DURLIN*

ET D'AUTRE PART L'ELEVE :

Nom: Prénom : Classe :

Engagement de l'école

- L'outil informatique (ordinateurs, imprimantes, appareils photographiques, graveurs, scanners, logiciels, Internet) est utilisé dans l'école uniquement dans un but éducatif et pédagogique.
- Tous les élèves bénéficient d'un accès aux ressources et services multimédias de l'école sous condition de respecter la présente charte.
- L'école prépare les élèves, les conseille, les aide dans l'utilisation de l'outil informatique.
- Le directeur de l'école peut, pour des raisons techniques ou juridiques, être amené à analyser et contrôler l'utilisation du service multimédia de l'établissement.

Engagement de l'élève

- Règles d'utilisation du matériel informatique
 1. Je m'engage à respecter le matériel informatique mis à ma disposition.
 2. Je m'engage à ne pas modifier la configuration des ordinateurs.
 3. Je m'engage à ne pas installer de nouveaux programmes sans autorisation.
 4. Je m'engage à ne pas imprimer ou scanner sans autorisation de mon professeur.
 5. Je m'engage à ne pas ouvrir ou modifier le dossier d'un autre élève.
- Respect de la loi
 1. Je m'engage à ne pas enregistrer, visionner ou diffuser des documents à caractère raciste, violent, injurieux...
 2. Je m'engage à ne pas faire de publicité pour un produit, une religion...
 3. Je m'engage à respecter la propriété intellectuelle (droits d'auteurs...). Il est interdit de copier et d'échanger de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux ou tout œuvre sans autorisation.
 4. Je m'engage à respecter les droits de la personne. Il est interdit d'utiliser les ordinateurs pour véhiculer des injures, de fausses informations concernant autrui ou des renseignements d'ordre personnel.
 5. Je m'engage à ne pas diffuser de photographies sans toutes les autorisations nécessaires.
- Accès à l'Internet
 1. L'accès à l'Internet n'est utilisé que pour des recherches dans le cadre d'activités autorisées par le maître.
 2. Je sais que toutes les informations de ma navigation sont conservées et consultables par l'adulte.
 3. Je ne fournis aucune information personnelle, nom, adresses, âge, sexe, ...
- Sanctions
Le non-respect des règles établies par la charte pourra donner lieu à une limitation ou à la suppression de l'accès aux services multimédias. Les représentants légaux de l'élève en seront informés le cas échéant.

**Les co-signataires déclarent avoir pris connaissance de l'information ci-dessus, valable pour la durée de la scolarité au sein de l'établissement,
le/ /**

La directrice de l'école	L'élève	Les parents ou représentants légaux